

ANTI-DÉRAPANT CARRELAGE



PRÊT À L'EMPLOI

UFI : QA00-606U-C00Q-TGPY

PROPRIÉTÉS

L'anti dérapant agit sur les surfaces en créant des micro-aspérités, ce qui rend le revêtement anti-dérapant.

L'efficacité est accrue sur sol mouillé.

L'anti-dérapant peut se poser sur grès émaillé, grès cérame poli, grès étiré..

MODE D'EMPLOI

La surface à traiter doit être propre et sèche.

L'anti-dérapant peut se diluer jusqu'à 1 fois son volume en eau selon le support et le rendu souhaité.

A ce titre, il est fortement recommandé d'effectuer un essai sur une chute de carrelage.

- Verser l'anti-dérapant ou la dilution dans un récipient plastique
- Etaler le produit de façon très uniforme à l'aide d'un rouleau mousse ou d'un rouleau à poils ras sur la partie à traiter. Éviter l'accumulation du produit sur les joints.
- Laisser agir 5 à 10 minutes et rincer abondamment à l'eau savonneuse.

CONSOMMATION

1 litre pour 20 à 40 m² environ selon la porosité du support et la dilution.

CONSEILS LORIAUX

Ce traitement anti-dérapant est irréversible (perte de brillance et modification de couleur).

Il atténue la brillance et peut modifier légèrement la couleur. Nous conseillons donc un essai préalable au traitement définitif afin d'en vérifier le rendu.

Ne jamais poser de produit sur des sanitaires émaillés, sur du verre ou de la porcelaine au risque d'en ternir l'éclat.

Renouveler le traitement dès que l'efficacité diminue (tous les 1 ou 2 ans).

Le port de gants et de lunettes de protection est recommandée.

CONDITIONNEMENT

✓ Colis de 6 x 1 L ✓ Colis de 4 x 5 L ✓ Colis de 1 x 20 L

Autres conditionnements sur demande

Nous conditionnons de la bouteille de 0,200mL à la cuve IBC 1000L

ANCIEN CONDITIONNEMENT

